

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2009

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 12 mai 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jean-Pierre AUBRY, 2^{ème} adjoint au Maire (du début de séance jusqu'au point n° 7 et point 22) et M. Franck RIESTER, Maire (du point 8 à la fin de la séance sauf le point 22).

M. AUBRY : Nous allons commencer le conseil en attendant que le Maire arrive, M. RIESTER arrivera dans quelques minutes.

Présents :

RIESTER Franck (à partir du point n° 8), AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOUJAT Jackie, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, MARTIG-DECÈS Laetitia.

Absents ayant remis procuration :

RIESTER Franck (pouvoir à LEGEAY Jean-Claude jusqu'au point n° 8) MOTOT Ginette (pouvoir FOURNIER Pascal), THOURET Marie-José (pouvoir GOUJAT Jackie), FREMONT Bernard (pouvoir AUBRY Jean-Pierre), DAUNA Jean-Vincent (pouvoir FEINDEL François), CANALE Aude (pouvoir MARTIG-DECÈS Laetitia)
Soit du début de séance au point n° 7 : 27 présents, 6 absents représentés, 33 votants ;
du point n° 8 à la fin de séance : 28 présents, 5 absents représentés, 33 votants et 32 votants pour le point n° 22.

GOUJAT Jackie, secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du 23 mars 2009.

M. AUBRY : Y a-t-il des remarques ?

M. THIERRY : Oui, moi j'ai des remarques. M. le Maire, lors du dernier conseil, m'avait répondu qu'il me ferait parvenir la liste des salles de réunion, avec leur capacité, je n'ai rien reçu.

M. AUBRY : On va renouveler la demande, cela devrait vous parvenir le plus tôt possible.

M. THIERRY : C'est acté dans le PV. Donc, voilà, je fais une remarque par rapport au PV. On m'a répondu que l'on me donnerait les informations, je ne les ai pas eues. Un autre point également, dans ma deuxième question, je parlais de la passerelle qui se trouve sur la fausse rivière, près de la rue du Général LECLERC, Mme MOTOT et Mme THOURET, m'ont dit que la passerelle avait un portillon pour empêcher les vélos de circuler, et Mme THOURET a ajouté que le portillon n'avait pas de serrure. Je me suis rendu sur place, comme vous le savez, et comme le disait M. DRUT, la confiance n'exclut

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pas le contrôle, donc, je me suis rendu sur place, j'ai vu qu'il y avait une serrure, donc, il faut expliquer à Mme THOURET ce qu'est une serrure. Le portillon, aujourd'hui même, est fermé. Je vous demande de regarder ce point.

M. AUBRY : C'est fermé, parce que c'est privatif, la passerelle est privative.

M. THIERRY : Donc, on reviendra sur cette question en fin de conseil, parce que la fausse rivière est sur le domaine communal.

M. AUBRY : Oui.

M. THIERRY : Je trouve que c'est anormal, qu'une passerelle qui se trouve sur le domaine communal, soit interdite à la circulation piétonne des Columériens.

M. AUBRY : Vous en avez d'autres. Sur l'îlot à côté, il y a des passerelles qui sont privatives.

M. THIERRY : Je suis très surpris de voir, qu'aujourd'hui vous êtes en train de justifier qu'elle soit fermée, alors qu'au précédent conseil, il vous paraissait tout à fait normal qu'elle soit ouverte, et vous avez même dit, que cette passerelle servait au piétons pour circuler. Je ne l'ai pas inventé, c'est dans le compte rendu. Donc, vous vous contredisez sur deux conseils qui se suivent.

M. AUBRY : Elles ne peuvent pas être communes, cela part d'un privé, il y a une convention de passage, comme on fait habituellement sur le domaine public. C'est uniquement une histoire de sécurité, d'autre part, c'est pouvoir laisser passer les habitants de cette zone en cas d'inondation.

M. THEVENOT : Pour être précis, je crois que la parcelle est libre d'accès. C'est la propriété qui n'est pas libre d'accès. On peut très bien aller pêcher sur la passerelle au dessus de la fausse rivière, mais on ne peut pas passer dans la parcelle privée. Petite précision.

Micro fermé, inaudible.

M. THEVENOT : Non, sauf erreur elle est fermée. Tout à l'heure, j'ai regardé, il me semble qu'elle est fermée côté propriété. Non ? Je croyais.

M. AUBRY : On vous donnera la réponse la prochaine fois, sur ce passage privé. D'autres remarques sur le procès verbal ?

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2009 est adopté par les membres présents, les absents s'abstiennent.

Mme MARTIG-DECÈS : Excusez-moi, est-ce que je peux prendre la parole avant d'entamer le conseil, enfin, les rapports.

M. AUBRY : Je préfère que vous attendiez la présence du Maire pour le faire, en fin de conseil.

Mme MARTIG-DECÈS : D'accord.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 1

LIAISON DU RD 402 - RN 34 CESSION DE LA PARCELLE BN n°171 « La BOULLOYE »

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Donc, cela concerne une cession de parcelle, comme vous avez pu voir dans le livre de préparation du conseil. C'est une parcelle qui n'a pu être cédée à l'époque lorsque nous avons fait la déviation RD 402 – RN 34, celle qui amène au nouveau rond point de la zone industrielle. Il avait été convenu, avec le Conseil Général, de céder cette parcelle à M. BIÉ, à l'euro symbolique, en contrepartie d'une mise en culture du chemin rural, pour éviter l'accès aux gens du voyage. C'est pour assurer une partie d'entretien qui nous aurait échu s'il n'avait pas été cédé à M. BIÉ.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

décide d'accepter la régularisation de l'acte administratif proposé par la Société BASSE EXPRO au nom du Conseil Général de Seine-et-Marne, pour la cession de la parcelle BN 171 pour 1860m² moyennant une indemnité symbolique de Un Euro à Mr. Denis BIÉ.

autorise le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Question n° 2

INTEGRATION DE LA COUR DE L'ANGE DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Suite à l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur, dans son rapport en date du 26 février 2009, où il n'y avait aucune observation, à l'issue de l'enquête publique, il y a lieu d'approuver par le conseil municipal et non par le Préfet. Je vous demande d'approuver l'intégration de la cour de l'Ange dans le domaine public. Y a-t-il des questions ?

M. THIERRY : Je vais me répéter mais brièvement ce que j'ai pu dire lors du conseil du 8 décembre 2008, j'en suis navré pour les personnes du public, de revenir sur des points, mais la question se présente au conseil plusieurs fois, donc.. Malgré tout, je voudrais dire que d'ordinaire, lorsque que l'on a entré dans le domaine public, des voies, on les a reprises lorsqu'elles étaient remises en état. Pour la cour de l'Ange, ce ne sera pas le cas, c'est-à-dire, que c'est la commune qui va devoir supporter des travaux que nous n'avons pas ailleurs. Ce n'est pas du tout dans la même logique que d'autres acceptations. Donc, là, on va certainement mettre des travaux plus importants, puisque l'on a des réseaux, j'espère que l'on va refaire cette cour en conservant les quelques pavés, autant lui garder un certain caractère, puisque l'on est en centre ville. Mais comme je l'ai dit la dernière fois, il me semble que les contribuables vont être de nouveau sollicités, davantage, pour le centre ville. Malgré tout, j'enregistre qu'il y a eu une enquête publique, qu'il n'y a eu aucune remarque, donc on ne pas être plus royaliste que le roi, nous nous abstiendrons sur cette question.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : C'est très bien, nous prenons acte de vos déclarations. Y a-t-il d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- décide d'accepter l'intégration de la cour de l'Ange dans le domaine public communal.

Question n° 3

MODIFICATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Je pense que vous l'avez reçu par internet. En conseil municipal, en septembre 2008, l'avenant n°3 a été approuvé. Il permettait d'inciter davantage les propriétaires (occupants et bailleurs) à modifier les plafonds de ressources et de subvention. La commission suivante, le 17 février 2009, l'ANAH, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, a souhaité que la municipalité prenne en compte les nouvelles orientations qu'ils avaient définies pour les années suivantes. Ce qui nous a amené à modifier l'avenant N°3 de la convention. Cela joue sur le nombre d'appartements en rénovation, en particulier, essayer de rénover les plus anciens et les plus insalubres. Les conditions d'attributions des subventions ont été changées par l'ANAH, depuis le début de l'année.

M. THIERRY : Encore une fois, c'est une question qui revient au conseil, j'avais pris la parole le 29 septembre 2008, pour vous dire ce que nous pensions de l'OPAH. Je voudrais simplement rappeler que le groupe de gauche, que ce soit en 2000 ou en 2004, ait voté favorablement pour le lancement de cette opération. Que j'en avais discuté avec Josy MOLLET qui menait le projet. On avait fait des propositions, simplement, je ne vais pas vous redemander combien de logements conventionnés cette opération aura créés. Je sais que c'est un peu difficile, et vous l'avez expliqué, mais je voudrais savoir, puisque l'on arrive au terme de la convention, comment vous allez prolonger cette initiative ?

M. AUBRY : Cela fera l'objet d'une autre initiative ou enquête. De toute façon, les discussions, vous avez un représentant qui est là en permanence, M. COILLOT, qui est à toutes les commissions de l'OPAH.

Inaudible

M. AUBRY : C'est vrai, vous devriez y être aussi d'ailleurs. On ne vous y a pas vue souvent. Cet OPAH, c'est la dernière année, on essaye de cadrer en fonction des résultats que nous avons pu avoir, on ne peut pas forcer les propriétaires à rénover leurs appartements s'ils ne le veulent pas, dans le cadre justement des loyers aidés. On a essayé de recadrer, de nous rapprocher le plus possible de notre contrat signé avec la société qui nous assistait. C'est vrai que ce n'est pas facile.

M. THIERRY : Vous ne répondez pas non plus à ma question, M. AUBRY.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : Que voulez vous que je vous que je vous réponde.

M. THIERRY : Pardon ? Ma question a été claire, sous quelle forme vous allez prolonger cette opération ?

M. AUBRY : On ne sait pas encore, on va en discuter. Relancer une OPAH, c'est le travail de la commission, est-ce que l'on va prolonger une OPAH sur Coulommiers ? Est-ce que l'on redéfinit un périmètre, est-ce que l'on développe d'autres initiatives ? Par exemple signer des baux emphytéotiques avec les propriétaires pour que l'on puisse rénover les appartements les plus anciens, puisque les propriétaires ne veulent pas assurer, mais cela on en discutera lors de la commission.

M. THIERRY : Dans votre métier, M. AUBRY, on appelait cela piloter à vue.

M. AUBRY : On ne pilotera pas à vue, une commission redéfinira en fonction des résultats des cinq dernières années, pour savoir ce qu'il faut appliquer pour que l'on soit un peu plus efficaces, pour pouvoir rénover au moins, dans le cadre de la mixité des appartements du centre ville.

M. THIERRY : On attend quand même des élus politiques, surtout de ceux qui sont aux commandes de la ville, d'avoir quand même une volonté. Là, je vous pose la question, ce que vous allez faire après, vous me dites, on n'en sait rien. Ce n'est pas clair.

M. AUBRY : Mais non, on a une volonté de rénover le centre ville pour faire des appartements en mixité en location. Voilà.

M. THIERRY : Je pense que vous n'avez pas répondu, vous ne comprenez peut être pas ma question.

M. AUBRY : Et bien, excusez moi. J'ai peut être aussi une sensibilité un peu différente, je n'ai pas compris non plus la vôtre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

modifie l'avenant n°3 à la convention OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

autorise le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ainsi que tous les actes référents

Question n° 4

CONCLUSION D'UN AVENANT N°4 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

M. AUBRY expose le projet de délibération.

C'est la conclusion d'un avenant n°4 au marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques, dans le cadre du contrat qui nous lie à la société DALKIA, en fonction des variations des mutations de logements de la barre Lafayette, qui sortent des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

poste P2 et P3. Il n'y a plus de chauffage, ce qui fait une diminution des frais. C'est un affinage du contrat que l'on fait en permanence, une mise à jour.

M. THIERRY : Je voudrais savoir, M. AUBRY, on avait une chaufferie collective, est-ce que l'on est passé en chauffage individuel pour les logements ?

M. AUBRY : Il n'y a plus de logement, on avait un logement de gardien dans la barre Lafayette, où était le STAPS, il n'existe plus.

M. THIERRY : C'est-à-dire, le bâtiment où était autrefois le collège Hyppolite Rémy.

M. AUBRY : C'est cela.

M. THIERRY : Cela ne comprend pas les appartements qui se trouvent..

M. AUBRY : C'est un logement qui a été supprimé, il n'y a pas lieu de conserver le chauffage, c'est la raison pour laquelle on fait un avenant au contrat de chauffe, stipulant que l'on n'a plus à chauffer, nous avons une diminution du contrat de 0,11 %.

M. THIERRY : D'accord.

M. AUBRY : C'est dans le cadre de la bonne gestion que nous faisons des contrats de chauffe.

M. THIERRY : Dites moi, les appartements qui se trouvent à côté, sont chauffés comment ?

M. AUBRY : Je ne sais pas, ce sont des chaudières.

M. THIERRY : Chaudières individuelles ?

M. AUBRY : C'est une chaudière pour l'ensemble du bâtiment. C'est dans le contrat, de toute façon.

M. THIERRY : Les logements barre Lafayette, je ne voyais pas à quoi cela correspondait.

M. AUBRY : Il y avait deux logements de fonction qui ont été supprimés il y a un certain temps, c'est en reprenant les contrats, que l'on remet à jour.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- approuve la conclusion d'un avenant n°4 au marché n° 04-05 F conclu avec la société DALKIA pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de la commune,

- autorise le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents.

Question n° 5

DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF-PROJET D'INFORMATISATION DES STRUCTURES DANS LE CADRE DU SOUTIEN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AUX FAMILLES, A LA SCOLARITE, A L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Afin de développer des projets en faveur des familles et des jeunes, comme nous l'avons vu lors de la commission du 30 avril 2009, nous souhaitons informatiser les maisons des loisirs. La réalisation de ce projet, nécessitant l'acquisition de matériel, et l'adaptation des locaux, la CAF de Seine et Marne les finance. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les financements conformément au plan de financement joint.

Demande d'aide à l'investissement auprès de la CAF-Projet d'informatisation des Maisons des Loisirs dans le cadre du soutien aux familles, à la scolarité, à l'accompagnement de projets

Les investissements	Coût HT	Coût TTC	CAF de Seine et Marne	Département	participation ville
Acquisition de Matériel	4 243	5 075	1 273		3 802
Travaux d'adaptation de locaux	10 452	12 500	3 135		9 365
TOTAL	14 695	17 575	4 408		13 167

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé à la CAF de Seine et Marne
- d'approuver le plan de financement joint à la présente
- d'autoriser le maire à solliciter cette subvention.

Question n° 6

MANIFESTATION « URBACTIV' DU 21 JUIN 2009 » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Pour la dixième année consécutive, le service jeunesse et famille organise dans le parc des sports le 21 juin prochain la manifestation URBACTIV'. Chaque année, cette manifestation permet aux jeunes de s'exprimer dans le cadre d'un tremplin musique et danse, organisé autour de la culture urbaine. Cette année, c'est le 21 juin, de 13 à 19 H au parc des sports, juste avant la fête de la musique, qui poursuivra cet événement.

Le Conseil Général de Seine et Marne ayant approuvé des crédits au titre de 2009 dédiés au financement de projets organisés pour et à l'initiative des jeunes, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au taux le plus élevé (20%).

Cette année, autour du tremplin musique et danse, nous allons avoir les pompiers qui vont faire une démonstration défibrillateur, du tunning, à peu près une vingtaine de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

voitures, des expositions de graff des années précédentes et peut être un graff, si nous trouvons un graffeur un peu plus expérimenté. Il va y avoir du jonglage avec des initiations pour les jeunes, des démonstrations BMX, avec initiation. De la prévention, avec distribution de flyers concernant tout ce qui est alcool, drogue, et distribution de préservatifs. Nous associons également, les partenaires institutionnels à cet évènement, qui sont la Maison Départementale des Solidarités, Espoir Prévention, la Mission Locale et la Police Nationale. Voilà, pour vous dire ce qui va se passer cette année, on vous sollicite afin de pouvoir demander une subvention supplémentaire pour cette manifestation.

Sur un budget prévisionnel de 13.712 € HT, soit 16 400 €TTC, la subvention pourrait ainsi représenter la somme de 2742.4 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE de demander une subvention au taux le plus élevé (Soit 20%) au Département pour l'organisation de la manifestation « URABACTIV' » dont le budget s'élève à 13.712 € HT, soit 16 400 €TTC

DECIDE d'autoriser le maire à solliciter cette subvention

Question n° 7

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder :

au recrutement d'un technicien supérieur pour notre secteur voirie. Nos recherches s'avèrent infructueuses sur un grade de contrôleur. Nous supprimons donc ce poste sur ce grade.

à la promotion d'un Adjoint technique principal de 2ème classe en 1ère classe.

à la promotion d'un Adjoint administratif de 1ère classe en Adjoint administratif principal de 2è classe. Vous avez en annexe le tableau qui est corrigé, et qui a tenu compte des modifications d'aujourd'hui.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF initial	EFFECTIF nouveau
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif ppal de 2ème classe (1 ^{er} juin 2009)	C	5	6
Adjoint administratif de 1ère classe (1 ^{er} juin 2009)	C	8	7
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien supérieur	B	1	2
Contrôleur de travaux	B	2	1
Adjoint technique principal de 1ère classe (1 ^{er} juin 2009)	C	2	3
Adjoint technique principal de 2ème classe (1 ^{er} juin 2009)	C	15	14

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Arrivée de M. RIESTER, Maire.

M. AUBRY : Je donne la présidence de la séance à M. le Maire, qui vient d'arriver.

M. RIESTER : Merci M. AUBRY, Mesdames et Messieurs, bonjour, excusez moi pour mon retard.

Question n° 8

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (FISAC)-1ère tranche

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

M. FOURNIER : Nous avons soumis au vote du conseil du 29 septembre 2008, une délibération relative à une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce, le fond FISAC en première tranche. Cette subvention portait sur :

la création de parking impasse de L'Aître destiné à faciliter le stationnement à proximité du cœur de ville

la création d'une signalétique aux abords du centre commercial dit des Templiers et du quartier de Vaux

la réalisation d'une étude menée par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) sur la mise en évidence des potentiels de développement du commerce en centre ville.

l'élaboration de documents de communication par l'UCIE portant sur les diverses animations commerciales

stabilisation du foirail de la Sucrerie

Cette demande nous est revenue de la Préfecture avec quelques remarques et l'une entre autres, très intéressante, puisque par un décret du 30 décembre 2008 désormais les taux de subvention sont passés de 20% à 30% du montant HT des travaux, relativement à ce type d'intervention. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons ce soir, de resoliciter le fonds FISAC, sachant que les domaines d'intervention n'ont pas changé,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

seulement, le montant éventuellement des subventions devraient changer, aussi, sachant qu'à construction du budget 2009, a été l'occasion d'affiner le montants des travaux, et de mettre à jour le niveau des demandes. Un tableau a été joint à cette délibération qui reprend les actions demandées. M. FOURNIER détaille le tableau.

M. RIESTER : Des questions ?

Mme MARTIG-DECÈS : Nous voterons pour ce rapport, comme nous l'avons fait au mois de septembre, bien sur, concernant l'artisanat et le commerce, nous voterons en tout cas, tout ce qui va favoriser leur soutien et leur maintien, sauf que je suis un peu étonnée, quand même, normalement l'étude faite par la CCI, est faite. C'est ce que vous nous aviez annoncé lors d'un conseil municipal, je suis étonnée que l'on puisse demander une subvention, alors que l'enquête a été faite. C'était juste une remarque.

M. FOURNIER : L'étude n'est pas terminée.

M. RIESTER : D'autres remarques, d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

annule la délibération 08/273 du 29 septembre 2008

autorise le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC)

approuve le projet déclinant l'ensemble des opérations inscrites au titre du FISAC

approuve le plan de financement du projet

Question n° 9

REGIE D'AVANCE DE L'OFFICE DE TOURISME – DECHARGE DE RESPONSABILITE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Par délibération du 26 janvier dernier, le conseil municipal a autorisé l'Office du Tourisme à faire l'acquisition des bons d'achats en vue de les redistribuer à des lauréats récompensés dans le cadre de manifestations patrimoniales et touristiques.

Entre temps, par courrier du 2 avril dernier, la Trésorerie de Coulommiers nous a fait savoir que ces dépenses devaient être réalisées par le biais de mandats conformément à l'article R1617-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le régisseur avait par anticipation procédé à l'achat de deux bons d'une valeur totale de 150 euros afin de récompenser les lauréats de la Saint Fiacre sans y être autorisé, il y a lieu pour répondre à la demande de la Trésorerie de prendre les dispositions suivantes :

- d'annuler la délibération n°09/29 du 26 janvier 2009
- de décharger le régisseur de la régie d'avance de l'Office de Tourisme, de toute responsabilité en raison de la délivrance de bons d'achats sans y être autorisé,
- d'apurer le déficit de la régie d'avance de l'Office de Tourisme et de permettre la reconstitution du fond de caisse par une dépense de 150 euros sur le compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- annule la délibération n°09/29 du 26 janvier 2009
- décharge le régisseur de la régie d'avance de l'Office de Tourisme, de toute responsabilité en raison de la délivrance de bons d'achats sans y être autorisé,
- apure le déficit de la régie d'avance de l'Office de Tourisme et permet la reconstitution du fond de caisse par une dépense de 150 euros sur le compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Question n° 10

REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE POUR L'OFFICE DE TOURISME : CREATION D'UN TARIF GROUPE POUR LES PROMENADES EN BARQUES

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Comme vous le savez, les promenades en barques ont repris depuis vendredi 1^{er} mai, et durent jusqu'à la fin septembre, si tout va bien au niveau de l'eau. Pour répondre à une demande des usagers qui souhaitent en bénéficier, il est proposé de créer un tarif groupe, à savoir :

3,50 € par personne à partir de 10 personnes.

A noter que les tarifs existants sont les suivants :

5 € par adulte et 2,50 € pour un tarif réduit.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

-complète les tarifs des promenades en barques par la création d'un tarif de 3,50 € par personne, pour les groupes à partir de 10 personnes.

- approuve l'encaissement des recettes liées à la vente des promenades en barques au tarif groupe de 3,50 € par personne,

- approuve les principes de la numérotation des billets et de la réservation facultative

- crée le tarif permettant l'encaissement

Question n° 11

DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2009 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le but de mettre en valeur et de présenter au public les œuvres de la photographe columérienne Yvette Troispoux acquises lors de la vente aux enchères de juin 2008 par le Musée Municipal des Capucins. On a mis en place une exposition temporaire du 1er mai au 27 septembre 2009. Cette exposition peut être en partie subventionnée par le Conseil Général de Seine et Marne, que nous sollicitons pour une somme d'environ 1 500 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

D'autoriser le maire à solliciter auprès du Conseil Général de Seine et Marne cette subvention au taux le plus élevé possible.

Question n° 12

APPROBATION DU PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL DU MUSEE MUNICIPAL DES CAPUCINS

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre du Code du Patrimoine, le Musée Municipal des Capucins, Musée de France depuis 2002, est dans l'obligation de réaliser avant juin 2014 un récolement décennal de ses collections. C'est-à-dire, qu'il s'agit d'inventorier les quelques 8 000 objets, dont il est en possession. Pour cela, il est mis en place un plan de récolement, qui devra être validé par l'autorité de tutelle du Musée Municipal des Capucins avant d'être exécuté, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

d'approuver le Plan de Récolement Décennal du Musée Municipal des Capucins

Question n° 13

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la municipalisation de l'Office de Tourisme en régie dotée de la seule autonomie financière, il convient de vous faire approuver le compte d'exploitation de l'année 2008 de la régie. A noter que le compte d'exploitation a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Exploitation qui a eu lieu le 27 avril dernier.

Ce dernier est arrêté au 31/12/2008 :

en dépenses à la somme de 99 812.27 euros
en recettes à la somme de 109 922.5 euros

soit un excédent de 10 110.23 euros. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2009.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 21 525.44 euros dont
 - * 14 580.86 euros correspondent aux services extérieurs (location de stand, achat de brochure et catalogue pour le public, frais de gardiennage)
 - * 4 648.34 euros liés à la location à l'OPHLM du local Office de Tourisme
 - * 2 255.52 euros liés à des achats divers
- des charges de personnel pour 78 280 euros (rémunération des agents de l'Office de Tourisme et du personnel employé dans le cadre des promenades en barques)
- des charges financières pour 6.83 euros

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 8092.50 euros
- les dotations et participations pour 77 469.41 euros correspondant à :

la participation de la ville pour 76 519.41 euros
la participation du département pour 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 10 110.23 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS et Mme RABEY),

DECIDE

Adopte le compte d'exploitation de la régie de l'office de tourisme à savoir au 31.12.2008 une dépense équivalente à la somme de 99 812,27 euros soit quatre vingt dix neuf mille huit cent douze euros et vingt sept centimes,
Pour des recettes équivalentes à la somme de 109 922.50 euros soit cent neuf mille neuf cent vingt deux euros et cinquante centimes,
Le tout dégagant un excédent de 10 110.23 euros soit dix mille cent dix euros et vingt trois centimes

Affecte cet excédent de 10 110.23 euros dégagé au titre de 2008 au compte 002 de la régie de l'Office de Tourisme pour son fonctionnement sur 2009.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 14

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA RÉGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la régie dotée de la seule autonomie financière pour le service culturel de Coulommiers, il convient de faire approuver par le Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'année 2008. A noter qu'il a été approuvé par le Conseil d'Exploitation.

Ce dernier est arrêté au 31/12/2008 :

en dépenses à la somme de 302 974.73 euros
en recettes à la somme de 432 160.07 euros.

soit un excédent de 129 185.34 euros. Cet excédent sera affecté au compte 002 de la régie du service culturel pour son fonctionnement sur 2009.

Les dépenses sont constituées :

- des charges à caractère général pour 300 184,30 euros dont :

- * 253 749,18 euros correspondent à l'organisation de spectacles,
- * 9310,50 euros correspondent à de la location de matériel dans le cadre de spectacles
- * 24 215.11 euros sont liés à la SACEM

- des charges de personnel pour 2 790.43 euros (rémunération de personnes aidant le service culturel pour placer)

Les recettes sont constituées par :

- les produits des services correspondant aux ventes de billets pour environ 113 446.30 euros

- les dotations et participations pour 170 754 euros correspondant à :

- * 63 804 euros de participation du Conseil Général au financement de la saison et de la compagnie en résidence
- * la participation de la commune pour 106 950 euros

Ces recettes sont complétées par l'excédent reporté pour 147 959.77 euros. A noter que l'excédent constaté en 2008 est lié au vote en juin 2008 de l'avance versée par la commune pour financer la partie de la saison culturelle allant jusqu'en août 2009.

Toute la difficulté résulte dans le fait qu'une saison ne correspond pas à une année civile mais plutôt à une année scolaire cela nécessitant de la part des services une projection sur un an et demi.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS et Mme RABEY),

DECIDE

D'adopter le compte d'exploitation de la régie du service culturel à savoir au 31.12.2008 une dépense équivalente à la somme de 302 974.73 euros soit trois cent deux mille neuf cent soixante quatorze euros et soixante treize centimes,

Pour des recettes équivalentes à la somme de 432 160.07 euros soit quatre cent trente deux mille cent soixante euros et sept centimes,

Le tout dégagant un résultat de 129 185.34 euros soit cent vingt neuf mille cent quatre vingt cinq euros et trente quatre centimes

D'affecter cet excédent de 129 185.34 euros dégagé au titre de 2008 au compte 002 de la régie du Service Culturel pour son fonctionnement sur 2009.

Question n° 15

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU JURA

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme vous le savez, nous avons envisagé dans le cadre du budget 2009, la mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois. A cet effet, nous effectuons une demande de subvention au Conseil Général de Jura. Ces travaux sont redevables d'une subvention du Conseil Général, nous effectuons une demande. Le coût total de ce revamping de cette installation de Longchaumois pour un montant de 174 835 euros, la demande faite auprès du Conseil Général du Jura porte sur 14 618 euros.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : Donc, si je comprends bien, c'est pour la cuisine, je fais une anecdote, je remercie personnellement en mon nom propre, les cuisiniers qui ont pu tenir ces cuisines dans un état impeccable, pendant tous les services et pendant toutes ces années qui ont précédé à ces travaux. Je les félicite, je peux vous assurer, moi qui suis du métier, ce n'est pas dit, dans les conditions dans lesquelles ils étaient. Merci pour eux.

M. RIESTER : Merci pour eux, on leur transmettra, n'est-ce pas Jean-Claude, tu transmettras ainsi qu'à Ginette.

M. TREGOAT : Evidemment, on votera oui.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Général du Jura
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à solliciter ces subventions.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Plan de financement prévisionnel pour les travaux de mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois situé dans le Jura

	Coût HT	Coût TTC	CAF de Seine et Marne	Conseil Général du JURA	participation ville
Travaux de mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois	146 183	174 835	36 546	14 618	123 671
TOTAL	146 183	174 835	36 546	14 618	123 671

Question n° 16

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF DE SEINE ET MARNE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Même sujet, mais cette fois ci, à l'attention de la CAF de Seine et Marne, le montant demandé à la CAF de Seine et Marne porte sur 36 546 euros,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès de la CAF de Seine et Marne,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- autorise le maire à solliciter ces subventions.

Plan de financement prévisionnel pour les travaux de mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois situé dans le Jura

	Coût HT	Coût TTC	CAF de Seine et Marne	Conseil Général du JURA	participation ville
Travaux de mise en conformité de la cuisine du centre de vacances de Longchaumois	146 183	174 835	36 546	14 618	123 671
TOTAL	146 183	174 835	36 546	14 618	123 671

Question n° 17

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RESILIATION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

C'est normalement Mme MOTOT, premier Adjoint déléguée aux affaires scolaires qui devait vous présenter ce point de l'ordre du jour. Je tiens tout particulièrement à la remercier pour l'excellent travail de négociations qu'elle a effectué en collaboration avec Mme Valérie RAMBEAU, la DGS et Melle Sonia MANCEAU, notre directrice des services financiers. Négociations qui ont abouti à ce qu'une rupture de marché à l'amiable, ce qui nous évitera un recours en contentieux, qui peut générer des frais financiers, d'autre part, nous faire gagner du temps, dans la résolution de difficulté, puisque, effectivement, nous souhaitons le plus rapidement possible, offrir à la fois aux élèves des écoles de Coulommiers, au personnel de la commune qui fréquente le restaurant de Notre Maison, aux adhérents de Notre Maison, une meilleure qualité de service, ce qui n'était pas le cas avec le fournisseur actuel. L'idée c'est que l'on puisse dénoncer ce contrat, c'est possible dans le cas d'une négociation amiable, dans le cas d'une résiliation de marché de fourniture de repas en liaison froide. Contrat qui était passé avec la société AVENANCE.

M. RIESTER : Pour l'avenir, explique en deux minutes.

M. FOURNIER : Pour l'avenir, et pour assurer la continuité, par exemple, les congés scolaires, de sorte que les centres de loisirs puissent être alimentés en restauration, nous allons passer des contrats en système de bons d'achat. Ensuite, nous allons vous proposer en question 18, la passation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide. Groupement de commandes, qui porterait à la fois, sur la commune, le CCAS, l'association Notre Maison.

M. RIESTER : Evidemment, tout de suite on repart sur une nouvelle convention, nouvelle négociation avec nos partenaires, pour avoir un prestataire qui offre un meilleur service que ce que l'on avait malheureusement ces dernières semaines. Moi aussi, je tiens à féliciter la qualité de la négociation. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : M. le Maire, je vous remercie d'être venu, parce que, au moins avec vous, on sait un petit peu ce qui va se passer. Ma précédente question, vous n'étiez pas là, je n'ai pas eu de réponse. Donc, je vous remercie d'être venu. Maintenant..., Vous lirez le compte-rendu, M. RIESTER. Je voudrais vous poser une question, le marché qui a été passé, était ce qu'il était, simplement, c'est déjà venu au conseil municipal, on avait voté pour modifier les quantités, modifier les tarifs. Qu'une société soit défailante, certes, cela arrive, mais dans ce cas là, puisque le marché était tout à fait correcte, on applique des pénalités et je voudrais savoir pourquoi, vous n'avez pas constaté, fait constater que l'entreprise ne respectait pas son marché, et dans ce cas là, pourquoi vous n'avez pas dénoncé le contrat ?

M. FOURNIER : Nous avons préféré une solution de résiliation amiable, qui de toute façon, nous permet d'être plus réactifs, plutôt que de rentrer dans un dispositif contentieux qui aurait occasionné des frais, et qui, d'autre part, n'aurait fait à la fois, qu'opposer, le fournisseur et la commune, et globalement, n'aurait pas été satisfaisant en terme de résultat rapide.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Mais vous imaginez bien, M. THIERRY, puisque vous connaissez bien toutes ces choses là, j'en suis certain, c'est que pour arriver à une négociation amiable, pour casser un contrat, c'est que la pression a été mise. C'est qu'évidemment la dénonciation de la qualité, la dénonciation des lacunes dans le juste exercice du contrat, la bonne réalisation du contrat ont été faites. La raison pour laquelle, aujourd'hui, on a pu casser le contrat, si l'on n'avait pas dénoncé tout cela, si l'on n'avait pas fait les démarches nécessaires pour dénoncer la réalisation d'un certain nombre d'engagements du contrat, vous pensez bien que la société accepte comme cela pour nos beaux yeux. A un moment donné, quand on se retrouve dans une situation, ce qui compte pour nous, c'est la meilleure qualité de repas pour les élèves, et pour ceux qui mangent à la cantine. C'est cela notre priorité. A un moment donné, quand on a dû prendre une décision, on a préféré trouver une entente amiable avec la société, pour renégocier derrière, un meilleur contrat. En tout cas, avec une société qui tiendra ses engagements, plutôt que de partir, comme l'a rappelé M. FOURNIER, dans une démarche contentieuse que l'on aurait pu faire, effectivement, puisque nous avons un certain nombre d'éléments pour le faire. On a estimé qu'il était préférable de casser à l'amiable avec cette société et de négocier avec une autre société pour améliorer la qualité de service. Mais on ne peut casser à l'amiable avec cette société, que parce que nous avons fait toutes les démarches, dénonciation, et tous les relevés de non réalisation du contrat.

M. THIERRY : Je vous entends bien, M. le Maire, mais qu'est-ce qui nous garantit que pour le prochain marché avec une société privée, nous n'allons pas nous retrouver dans la même situation ?

M. RIESTER : Rien, M. THIERRY, rien ne nous garantit cela. Ce sont des closes que nous avons dans le précédent contrat, qui nous permettent de casser ce contrat, de renégocier avec une société sans qu'il y ait de préjudice ou des pénalités à payer par la ville. Rien, effectivement, on n'est jamais à l'abri d'une défaillance d'une entreprise ou d'engagements sur papier. Quand on étudie un appel d'offres, qu'il nous semble par rapport aux références, par rapport au prix, par rapport au dossier technique, que l'entreprise retenue est la plus à même d'apporter l'offre la mieux disante. On choisit l'entreprise, mais après, rien ne nous garantit que cette entreprise ne va pas être défaillante, ou ne va pas avoir de défaut dans les engagements de son contrat. La seule garantie que l'on ait, c'est les clauses du contrat, dans ce cas là. Dans les clauses que l'on avait négociées, il y avait des clauses qui nous ont permis aujourd'hui, de casser ce contrat sans pénalités et de renégocier avec une autre entreprise.

M. THIERRY : Je me pose quand même la question, est-ce que compte tenu du volume du marché, et cela c'est vous qui pouvez nous le dire, s'il est envisageable d'avoir une cuisine municipale ? Est-ce que vous avez étudié cette solution ?

M. FOURNIER : Non, parce que cela ne fait pas partie de nos schémas, ni globalement, la façon de conduire la commune. Les investissements sont nécessaires à ce type d'installation, nous ne les avons pas retenus, nous ne les avons pas annoncés dans notre programme. Et clairement, nos objectifs sont ailleurs.

M. RIESTER : D'autre part, vu la liste des besoins que nous avons avec la liste des différentes écoles, des repas à domicile pour le CCAS, avec Notre Maison, il y a une multitude de différentes prestations qui complexifient un maximum des cuisines en régie. D'autre part, c'est vrai qu'à titre personnel, je suis favorable à ce que l'on concentre la régie sur une collectivité, vu notre taille, nos volumes, la diversité en matière de restauration, qu'elle soit scolaire ou autre, il nous a semblé opportun de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mener une réflexion poussée sur une cuisine en régie. Sachant qu'il y a de nombreuses collectivités, aujourd'hui de notre taille, qui pratiquent avec des prestataires, plutôt qu'une cuisine en régie.

M. THIERRY : Je ne dois pas être le seul, il y a très longtemps, j'ai été interne dans un lycée, nous avions une cuisine, avec des repas..

M. RIESTER : Il y a très longtemps.

M. THIERRY : Oui, mais voyez, je suis un peu comme vous, j'ai quelques cheveux blancs..

M. RIESTER : Moins que moi.

M. THIERRY : Je veux dire, le moment où le lycée a abandonné la cuisine, le moment où l'on s'est tourné vers la régie, la qualité des repas a diminué.

M. RIESTER : Je ne sais pas s'il y a des règles qui régissent cela, au lycée, il y a très longtemps, cela s'est peut être passé comme cela. Moi je ne suis pas sur le tout privé ni sur le tout public. Cela dépend des situations, vu leurs notes, nos besoins qui sont sur différents lieux, avec différents types d'emballage, types de conditionnement, il est plus opportun de faire appel à une société qui va pouvoir répondre d'une façon plus efficace que nous. Si l'on avait un restaurant, un endroit avec un gros volume, là, on peut réfléchir à une régie. Comme là, il y a différents lieux, différentes cantines, le CCAS, avec des besoins spécifiques avec un système de portage de repas à domicile, avec Notre maison, tout cela fait qu'il nous a paru plus opportun de continuer de faire appel à un prestataire extérieur, spécialisé dans la restauration pour offrir le meilleur service possible aux usagers des différents services dont on vient de parler.

M. THEVENOT : Merci, je voulais juste préciser comme vous le disiez, que ce n'est pas le métier d'une municipalité de faire de la restauration. Le métier d'une municipalité, c'est de réguler, c'est comme l'Etat. On a hérité, vous faisiez allusion à votre jeunesse, c'est un héritage d'après guerre, il n'y avait pas de structure privée, l'Etat était obligé de prendre en charge un certain nombre de dépenses et d'activités. Aujourd'hui, l'offre privée existe, et ce n'est pas du tout le métier d'une collectivité de gérer ce type de service. Il en va de même en matière d'eau, la technicité de la gestion de l'eau, sauf dans des cas exceptionnels où il a une économie d'échelle comme dans la ville de Paris, qui a des équipes d'ingénieurs qui pourraient se permettre de le faire, mais ce n'est pas du tout le travail d'une commune.

M. THIERRY : M. le Maire, simplement pour répondre à M. THEVENOT, c'est d'abord un choix politique. Il faut le dire clairement, c'est un choix politique. D'autre part, vous auriez pu me répondre, aujourd'hui, on est en train de lâcher des compétences à l'intercommunalité, peut être que l'on pourrait étudier une cuisine intercommunale. Voilà, mais c'est d'abord un choix politique, et je pense que nous n'aurions pas la même approche.

M. RIESTER : Oui, M. THEVENOT, si vous voulez répondre, ensuite je prendrais la parole.

M. THEVENOT : M. THIERRY, même votre parti politique a pris conscience de cela. Quand vous écoutez vos amis politiques, quand on parle de développement, il est

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

évident que l'on réduit le rôle de l'Etat, à son rôle de régulateur. Celui des collectivités n'est plus dans le faire, on est dans le faire faire, c'est une évolution qui va à mon avis dans le bon sens. Je vous le répète, vos amis politiques ont totalement compris cela, depuis des années.

M. RIESTER : Mme MARTIG DECÈS.

Mme MARTIG DECÈS : Merci M. le Maire. M. THEVENOT, je voudrais vous rappeler, en terme de collectivité territoriale, la commune a la clause générale de compétence, elle fait ce qu'elle veut, voilà, ce n'est pas l'Etat. C'est une méconnaissance de l'exercice d'une collectivité territoriale, donc, cela n'a rien à voir. Je pense que M. Pascal THIERRY l'a dit, c'est un choix politique et on voulait vous l'affirmer ce soir. Ne racontez pas en tout cas, des choses qui sont fausses.

M. RIESTER : M. THEVENOT ne dit pas des choses fausses, il a fait une comparaison avec l'Etat. Il n'a pas dit que la collectivité c'était l'Etat. Cela dit, je vais vous contredire, ce n'est pas un choix politique. Ce n'est pas un choix politique, du principe de dire, on fait du privé, on fait du public. Ecoutez, je vous dis que non. Moi je vous dis, c'est un choix économique et technique, avant tout. C'est par rapport à la situation de nos besoins, encore une fois, je me répète, on ne m'entend pas. C'est par rapport à la multiplicité des besoins. De la diversité de ces besoins, entre les différents restaurants scolaires, le CCAS, avec le portage des repas à domicile, Notre Maison, vu tous ces besoins très variés. Effectivement, pour chaque besoin, un volume très restreint, il nous est apparu à la fois et économiquement et techniquement, qu'il était favorable de travailler avec des gens spécialisés, qui vont pouvoir avoir la meilleure expertise possible, comme le rappelait M. THEVENOT, pour offrir ce service de qualité, au meilleur coût. Cela s'appelle la meilleure offre possible meilleur rapport qualité prix, pour la mieux disante. Si, dans d'autres situations, il est toujours possible de faire un choix public de régie, la preuve. C'est ce que l'on fait. L'entretien des espaces verts, aujourd'hui, une grande partie est faite par les équipes de la ville. Il y a certains types de services, M. THEVENOT l'a rappelé, la gestion de l'eau, la gestion de l'assainissement, des dossiers très techniques peuvent être traités en régie. Nous, les assemblées pour la nouvelle station de traitement des eaux, ce n'était plus efficace de le gérer en service public, là c'est ce que l'on va faire avec les cuisines, dans l'absolue, je vous le dis, ce n'est pas tout privé ou tout public. Ce n'est pas un choix aussi simple et aussi binaire que vous voulez bien le dire. Maintenant, je crois qu'il faut avancer sur cette question là, chacun a pu s'exprimer, il est évident que l'on va plus vers une tendance de spécialisation, ce sont des compétences comme le disait M. THEVENOT très pertinemment.

Mme SABATÉ : J'aurais une petite remarque à faire, s'il vous plait. Effectivement, on se retrouve un peu au pied du mur, parce que la fin du contrat arrive au 30 juin, je pense que c'est un petit peu tard pour réfléchir à cette problématique, qu'est la création d'une cantine, mais je trouve qu'il y a une certaine écotomie pour faire un Coulommiers AOC, et avoir des repas industriels, si vous voulez me passer l'expression, on pourrait peut être, à ce moment là, aller vers une cuisine un peu plus bio pour les enfants.

M. RIESTER : Cela, peut très bien être mentionné dans le cahier des charges de l'appel d'offres. On peut mettre tout ou partie d'une exigence de cuisine bio, cela fait partie des clauses, je vous invite, Mme SABATÉ, à participer à la commission éducative, qui je pense, va gérer cela, ou commission finances, ou les deux. Je vous invite à participer à la réflexion sur la de la rédaction du cahier des charges.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme SABATÉ : D'accord, Merci.

M. RIESTER : Vous le notez, Mme SABATÉ. On a associé le Fédération des parents d'élèves à la rédaction du cahier des charges. Oui, Alexis.

M. MONTOISY : On peut ajouter, M. le Maire, chers collègues, les sociétés de restauration sont très réglementées au niveau des règles d'hygiène, c'est encore quelque chose en plus par rapport aux collectivités locales qui sont pris en charge par ces sociétés. C'est vraiment très rigoureux.

M. RIESTER : Les collectivités locales ont aussi un certain nombre de critères à respecter, des contrôles qui peuvent être faits en interne. Mais, elle sont moins habituées que ces sociétés spécialisées qui font cela comme un métier à part entière.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- DECIDE de résilier à l'amiable et sans indemnités le marché n°06/03 – F concernant la fourniture de repas en liaison froide au 30 juin 2009.

Question n° 18

APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE

M. RIESTER : Vous l'avez présenté M. FOURNIER. Y a-t-il des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Coulommiers, le CCAS de Coulommiers et l'association de gestion et d'animation de NOTRE MAISON – Club du 3ème âge de Coulommiers, ayant pour objet la fourniture de repas en liaison froide.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et lui donne délégation pour exécuter, au nom de la commune, les dispositions qui y sont prévues.

AUTORISE le Maire à signer le marché de fourniture de repas en liaison froide qui sera conclu dans ce cadre, et à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

Question n° 19

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Trésorier Municipal nous demande l'admission en non-valeur de 4 créances municipales pour un montant total de 143,60 euros. Il s'agit de :

deux impayés de restauration scolaire pour 72,09 €
une taxe ordures ménagères pour 56,51 €
une location de jardins familiaux pour 15 €.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 143,60 euros.

Question n° 20

APPROBATION DES RAPPORTS CONCERNANT LE FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme vous le savez, la Ville de Coulommiers bénéficie de subventions de solidarité, d'une part, la dotation de solidarité urbaine, DSU, qui émane de l'Etat, d'autre part, le Fonds de Solidarité Urbaine de la Région Ile de France, qui elle, émane comme son nom l'indique, de la Région.

En 2008 la ville de Coulommiers a perçu 504 026 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette dotation a augmenté de 1,6% par rapport à celle allouée en 2007.

2/ Le Fonds de solidarité de la Région Ile de France :

En 2008, la ville de Coulommiers a perçu, au titre du Fonds de Solidarité urbaine de la région d'Ile de France (F.S.R.I.F.), une dotation de 671 530 euros. Cette dotation a diminué de 5,9% par rapport à celle allouée en 2007. A la baisse, puisque le mode de calcul prend en compte non seulement, le nombre de logements sociaux, mais aussi le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement. L'Etat comme la Région Ile de France nous demandent, et c'est la loi 91-241 du 13 mai 1991, de présenter pour chacune de ces dotations, un rapport rendant compte des actions entreprises dans les domaines pour lesquels, elles sont normalement affectées. Plus particulièrement, et concernant la DSU, ils doivent être affectés en faveur de la sécurité, de l'hygiène des personnes, de l'accueil des jeunes, des équipements de loisirs et de l'embellissement.

Le tableau joint à la délibération vous précise les montants qui sont respectivement affectés à chacun de ces domaines d'intervention.

Pour la sécurité et de l'hygiène des personnes, c'est un montant de 122 000 euros qui à été investit tandis que le fonctionnement a bénéficié de 2 920 euros

Pour l'équipement qui accueille des jeunes, en fonctionnement, c'est 58 060 euros qui ont été investis dans la matière, tandis qu'en investissement, 238 252 euros. Entre autre, il y a la rénovation de certains bâtiments, l'aménagement d'aires de jeux, du mobilier,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du matériel, des équipements sportifs au gymnase des Templiers, au parc des sorts, des interventions à l'école Louis Robert et Charles de Gaulle.

Pour ce qui est des équipements de loisirs, le théâtre a bénéficié, en fonctionnement de 13 400 euros, il s'agissait de la mise en conformité des perches. C'est un total en fonctionnement de 49 455 euros qui a été consacré depuis cette subvention aux équipements de loisirs. Tandis qu'en investissement, c'est un total de 393 591 euros qui a été consacré.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- approuve les rapports sur l'utilisation des dotations perçues en 2008, au titre de la DSU et du FSRIF, annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 21

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le compte de gestion établi par le comptable public retrace l'ensemble des opérations comptables de dépenses et de recettes effectuées au cours d'une année. Ce document permet non seulement de déterminer le résultat de l'exercice précédent mais également de présenter la situation du patrimoine de la commune.

Le compte de gestion présenté par le trésorier principal correspondant effectivement aux opérations effectuées par la commune au titre de l'année 2008 et étant justifié, il est proposé d'approuver les opérations de gestion des comptes effectués par le trésorier principal en 2008.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mme RABEY et Mme SABATÉ),

- décide d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2008, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Question n° 22

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, DES DIVERSES ANNEXES - EXERCICE 2008.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Je vais vous présenter le résultat de l'exercice 2008. Vous êtes déjà familiarisé avec tous ces éléments et données qui vont vous être présentés, ils reflètent parfaitement ce qui a été présenté lors du BP.

M. FOURNIER explique et commente les comptes administratifs de la ville, des services de l'eau et de l'assainissement, des diverses annexes – Exercice 2008, sur un support de vidéoprojection.

M. RIESTER : M. FOURNIER, vous avez bien fait d'enchaîner les trois. Je voudrais vraiment vous féliciter et vous féliciter pour le travail que vous faites pour l'exécution de ce budget et la réalisation, aussi, de ce compte administratif, bravo. Bravo aussi à toutes les équipes, la direction générale des services, notamment, Valérie RAMBEAU, ainsi que tous les services financier et comptable, ainsi que tous les services de la ville qui participent à la bonne exécution budgétaire et comptable de notre commune, ainsi que, évidemment l'établissement de documents comptables et financiers. Est-ce qu'il y a des questions pour ces comptes administratifs ? Je note, moi, à titre personnel, évidemment, je me satisfais, à la fois, à la non augmentation des impôts, c'est une politique régulière et déterminée, depuis des années, et puis, aussi, le fait que nous

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avons toujours un excédent de fonctionnement, là il est pratiquement de 1 700 000 euros. Ce financement nous permet de financer l'investissement pour Coulommiers. Je crois que c'est vraiment comme cela qu'il faut continuer à maintenir les équilibres budgétaires de notre cité. Maintenant, c'est M. AUBRY qui doit procéder au vote, parce que je dois sortir.

M. RIESTER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. AUBRY, prend la Présidence de la séance pour procéder au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE et M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mme RABEY, Mme SABATÉ),

- DECIDE d'adopter l'ensemble des comptes administratifs de la ville, des services de l'eau et de l'assainissement,

- DECIDE de reprendre les résultats de ces comptes, tels qu'ils sont consignés dans les documents financiers du budget primitif 2009 à savoir:

pour le budget principal :

un déficit d'investissement cumulé de 2 472 282,88 euros, repris en dépenses d'investissement sur le compte 001.

un excédent de fonctionnement de 1 699 663,02 euros, intégralement affecté en section d'investissement au compte 1068.

pour le service de l'eau :

un déficit d'investissement cumulé de 14 308,33 euros, repris en dépenses d'investissement sur le compte 001.

un excédent de fonctionnement de 54 359,06 euros, affecté en section d'investissement au compte 1068.

pour le service de l'assainissement :

un excédent d'investissement cumulé de 1 931 941,16 euros, repris en recettes d'investissement sur le compte 001.

un excédent de fonctionnement de 626 820,48 euros, affecté en section d'investissement au compte 1068.

- DECIDE d'ajuster les résultats des sections de fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement pour tenir compte de l'impact des ICNE sur cette section suite à la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M49 :

pour le service de l'eau : une augmentation du solde d'exécution de la section d'exploitation à hauteur de 1 429,70 euros repris en recettes d'exploitation sur le compte 002.

Pour le service de l'assainissement : une augmentation du solde d'exécution de la section d'exploitation à hauteur de 1 333,10 euros repris en recettes d'exploitation sur le compte 002.

PRECISE que les ajustements susvisés seront repris dans la première décision modificative du budget 2009.

M. RIESTER reprend la présidence de la séance.

Question n° 23

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE LA BRIE DES TEMPLIERS EN MATIERE DE « PLANS DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS»

M. SAINTEMARIE expose le projet de délibération.

La Loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit la réalisation de deux études. La première, le plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics par les communes avant le 21 décembre 2009. La seconde, un diagnostic pour les établissements recevant du public devra être réalisé avant le 1er janvier 2011. Considérant que l'échelon intercommunal semble l'instance la plus adaptée pour porter la réalisation de ce plan, il est proposé de procéder au transfert de la compétence communale relative à la réalisation de l'étude sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

La rédaction de cette étude, s'inscrit dans les compétences facultatives. Il est à préciser que le transfert de compétences concerne uniquement l'établissement de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. A la suite de l'élaboration de cette étude, les actions à mettre en œuvre resteront à l'initiative de la commune.

M. RIESTER : Merci M. SAINTEMARIE. Vous savez quelle est la volonté de notre équipe, de mettre toutes nos forces et nos moyens, pour faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour faire en sorte que le handicap à Coulommiers, soit moins difficile à vivre. C'est la raison pour laquelle, nous avons fait le choix de nommer un conseiller municipal délégué, spécifiquement dédié à ces questions là. C'est la raison pour laquelle, nous avons voulu tout de suite engager un processus de mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments publics, en commençant évidemment par l'Hôtel de Ville de Coulommiers. Nous avons inscrit au budget 2009. Nous avons pris la décision avec nos partenaires de la Communauté de Communes, de mener une étude au niveau intercommunal, parce qu'il nous semble opportun de faire appel à des sociétés très spécialisées, dont le coût pourra être mieux amorti au niveau intercommunal. Bien évidemment, comme l'a rappelé M. SAINTEMARIE, la réalisation des travaux nécessaires, à la satisfaction des recommandations qui seront formulées par le cabinet d'études, restent de la compétence communale, pour que chacun prenne ses choix, ses décisions en fonction de ses moyens, de ses priorités. Quand je dis chacun, c'est chaque commune. Voilà la raison pour laquelle, nous vous proposons de transférer la compétence étude, au niveau intercommunal, en vous rappelant que ce n'est que cette partie de nos compétences qui est transférée. On garde évidemment le reste de nos compétences en matière de politique d'accessibilité. D'ailleurs, au-delà de ce que je vous ai rappelé, tout ce qui concerne la voirie, les sentes, les trottoirs, tous les travaux qui sont menés, conduits par les équipes des services techniques, ont comme critères de choix, la problématique de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. On a eu le cas, très récemment avec l'avenue Gallieni, au niveau du quartier des Templiers, où nous avons profité des travaux de la voirie pour refaire les bords des trottoirs pour la traversée des personnes à mobilité réduite, et nous ferons ainsi, systématiquement, dès que nous aurons une réfection de voirie, de trottoir, ou des deux, dans certains endroits, même, on anticipe, pour faciliter les déplacements de personnes à mobilité réduite. Il y a trop d'endroits, bien trop d'endroits où cela reste un problème lorsqu'il y a des difficultés de déplacement et de mobilité. Je rappelle que dans nos réflexions, nous avons une réflexion sur le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

stationnement, le stationnement est un vrai problème à Coulommiers. Nous avons budgétés des travaux au budget 2009, pour qu'il y ait davantage de travaux à Coulommiers, et en même temps d'organisation des rues, pour que le stationnement sur les trottoirs n'existe à la marge. En tout cas, s'il existe, laisser la possibilité aux personnes à mobilité réduite, de pouvoir circuler sur les trottoirs. Je pense par exemple à la rue Malakoff, où après discussion avec les riverains, après multiples études, on a pris la décision de mettre en sens unique la rue Malakoff, d'abord, pour sécuriser le carrefour, entre la rue Malakoff l'avenue Jehan de Brie, la rue des Lorinettes. Deuxièmement, pour sécuriser aussi le carrefour Malakoff, avenue Gastellier. Ce n'est pas fini, on aura toute une organisation de ce carrefour. Il va y avoir une plateforme mise en place, à la fois pour faciliter la traversée des personnes à mobilité réduite, de réduire la vitesse et de sécuriser le carrefour. Malheureusement, il y a eu un accident mortel, et aussi enfin, quand on est en sens unique, évidemment, il y a un peu plus de place sur la chaussée pour le stationnement voitures, c'est la raison pour laquelle, rue Malakoff, il y avait vraiment des problèmes de stationnement voitures, elles étaient garées sur le trottoir. Aujourd'hui, il y a la possibilité de stationner sur la chaussée, c'est quand même plus la place des voitures et les trottoirs plus la place des piétons. Donc, on va continuer rue après rue, en fonction d'un calendrier très clair, de sécuriser les trottoirs, sécuriser les personnes à mobilité réduite, leur faciliter les déplacements. Donc, je suis ravi que l'on puisse mener avec les partenaires de l'intercommunalité, cette étude, dont bien évidemment, on présentera en conseil municipal, les conclusions. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme MARTIG-DECÈS : Trois remarques. La première, c'est sur la forme, je suis assez étonnée, quand même, que M. Bruno SAINTEMARIE présente le rapport, et qu'après, vous enchaîniez encore sur d'autres arguments. Sur la forme, c'est un peu bizarre. Bref.

M. RIESTER : Je vous réponds tout de suite, je dirais toujours ce que j'ai envie de dire.

Mme MARTIG-DECÈS : Oui, mais après.

M. RIESTER : Oui, je l'ai fait après que M. SAINTEMARIE ait présenté son rapport.

Mme MARTIG-DECÈS : Oui, c'est bizarre. Deux choses, justement, votre dernière remarque sur le dernier rapport, d'augmenter les impôts, vous êtes très fier de cela. Ne pas avoir augmenté les impôts, mais je voudrais quand même vous rappeler que l'on est largement au dessus, en tout cas en ce qui concerne la taxe d'habitation. Donc, si vous voulez, en être fier, je ne pense pas qu'il faut aller jusque là. Et je n'invente rien, M. RIESTER, parce que c'est encore un rapport où l'on transfère des compétences. Je n'invente rien, c'est dans le rapport Balladur, on voit bien que les communes transfèrent, et il n'y a pas de diminution d'impôts, que le contribuable ne s'y retrouve pas en tout cas. C'est encore une compétence qui part de la commune sans véritable diminution de l'impôt. Donc, je pense que ça, on ne peut pas en être fier. Et le rapport Balladur confirme tout à fait mes propos. Ce sera ma première remarque. Ma deuxième remarque, oui, très bien, c'est très, très bien. Mais c'est une loi qui date de février 2005, et le plan d'accessibilité doit être fait avant le 21 décembre 2009. Donc, effectivement, on peut constater, qu'en tout cas c'était une vraie priorité pour vous, de faire ce plan d'accessibilité, 6 mois avant, en tout cas avant la date de fin d'élaboration de ces plans. Enfin, j'ajouterai, mon collègue, M. COILLOT, fait partie de la commission handicap au niveau communal. Si effectivement, il y a une commission et peut être des invités à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

cette commission, au niveau intercommunal qui puisse se faire, nous souhaiterions que M. COILLOT puisse participer à ces travaux là.

M. RIESTER : Je ne vois pas de problème pour la participation de M. COILLOT, il est toujours le bien venu dans les différents travaux de la commission accessibilité, pas de problème. D'autre part, oui, c'est une priorité, d'ailleurs on n'a pas attendu d'avoir l'étude de faite, comme je vous l'ai dit, on a voulu absolument que l'accessibilité de l'Hôtel de Ville soit réalisée, et on enchaînera sur les autres bâtiments de la ville et que l'on n'a pas attendu cette étude pour faire ce que je vous ai expliqué d'une façon très détaillée, une politique volontariste en matière d'accessibilité. Maintenant, il y a une obligation effectivement légale d'avoir une étude bien particulière de faite. Ce que l'on va faire avec nos partenaires de l'intercommunalité. Aucune des communes ne l'a réalisée d'une façon très formelle. C'est ce que l'on va faire. Il nous a semblé plus opportun de le faire ensemble. Il y a notamment un certain nombre de voiries qui nous sont communes, de voiries qui évidemment se rencontrent aux frontières de nos différentes communes, il nous a semblé opportun de faire cela ensemble. Enfin, je rappelle que les transferts de compétences de la commune vers l'intercommunalité, ont été faits en transférant aussi les personnels, ce qui n'est pas toujours le cas. On a transféré les personnels de la commune vers l'intercommunalité, on a transféré, il y a maintenant plus de cinq ans, quand il s'est agit de transférer la compétence petite enfance. Vous voyez que nous sommes dans la dynamique qu'il n'y ait pas de double maintien, double compétence, que les personnes fassent deux fois la même chose. On sait bien, dans le rapport Ballardur, c'était très clair, il y a très souvent des collectivités qui, ou transfèrent les compétences ou n'ont pas la compétence. Ayant la compétence générale, utilisent cette compétence là, mobilisent des moyens financiers pour exercer une compétence dont d'autres collectivités ont la compétence spécifique. Je prends un exemple, c'est la Région qui a la compétence développement économique, le Département de Seine et Marne mobilise des moyens énormes sur le développement économique, c'est un choix qui peut être respectable, c'est vrai que le développement économique c'est un choix important, l'emploi c'est une question de priorité. En loccurence, on a deux collectivités, l'une qui a la compétence qui l'exerce, la Région, l'autre qui ne l'a pas, qui l'exerce. On peut se poser la question, après, des choix budgétaires. Quand on a augmenté les impôts des Français, toujours la question de se poser, notre collectivité a comme priorité l'exercice de ces compétences là. Or, il nous semble que nous avons fait, à la ville de Coulommiers, on essaye en tout cas, d'exercer des compétences qui sont les compétences spécifiques de la commune, et que nous essayons aussi, de travailler avec des collectivités partenaires, que ce soit intercommunal, que ce soit le Département ou la Région, pour que chacun, non pas, fasse la même chose, et que chacun exerce sa compétence à son niveau. On va continuer de le faire, en essayant d'être toujours fiers, effectivement, de ne pas augmenter les impôts des Columériens. C'est quelque chose qui est un peu difficile à comprendre pour vous, Mme MARTIG-DECÈS, parce que c'est vrai, vous avez plutôt tendance, dans votre famille politique, à augmenter les impôts. Mais, nous, c'est notre politique, elle restera celle là. Ne pas augmenter les impôts des Columériens, c'est un engagement de campagne, mais comme on est aussi déterminés, à faire en sorte que les moyens que nous avons, notamment en matière de fonctionnement, puissent être utilisés pour l'investissement à Coulommiers. Et j'ai dit, de manière très régulière, si demain, on a les moyens financiers pour pouvoir baisser les impôts, on baissera en priorité la taxe d'habitation, mais pour l'instant, il nous est apparu plus nécessaire, de mobiliser notre excédent sans mobiliser l'impôt, vers l'investissement pour les Columériens, notamment, en matière d'accessibilité. Sans hypothéquer l'avenir, en empruntant d'une

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

façon démesurée. Voilà notre choix budgétaire et notre choix politique. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

ACCEPTÉ les termes de l'extension de compétences de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers précités,

Question n° 24

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N°09/81 en date du 31 mars 2009 : Annule et remplace la décision n°08/216 du 30 juin 2008, portant création de la sous régie d'avances à la Maison des Loisirs des Templiers. Institue une sous régie d'avances auprès du Service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.
- N°09/82 en date du 31 mars 2009 : Annule et remplace la décision n° 08/218 du 30 juin 2008, portant création de la sous régie d'avances à la Maison des Loisirs de Vaux. Institue une sous régie d'avances auprès du Service Jeunesse de la Ville de Coulommiers.
- N°09/91 en date du 08 avril 2009 : Conclusion d'une convention avec le Club Coulommiers Brie Football, pour le prêt à titre gratuit d'un véhicule de type minibus lui appartenant, pour la période du 13 avril au 25 avril 2009.
- N°09/94 en date du 30 avril 2009 : Les véhicules Renault Clio immatriculé 721 CRM 77 - Renault Master immatriculé 9759 ZP 77 – Renault Trafic immatriculé 496 AHJ 77, sont cédés en l'état au garage EURL BLACK TEINT 77- sis 10, rue de Paris – 77515 FAREMOUTIERS pour un montant de 800 €.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
06/01/2009	Mission de contrôle technique pour la construction du préau de l'école Louis Robert	SOCOTEC	2 100,00 € HT
10/02/2009	Contrat de maintenance de l'ascenseur du théâtre	OTIS	343,00 € HT / an
10/02/2009	Contrat de maintenance de l'ascenseur de la bibliothèque	OTIS	1 665,00 € HT / an
19/03/2009	Contrat de suivi d'un logiciel de gestion documentaire pour le musée	MOBYDOC	410,00€ HT / an
19/03/2009	Contrat d'assistance Progiciels Discobole	R.II DIFFUSION	716,61 € HT / an
23/03/2009	Mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement de la voie des Longs Sillons	Serge TINGUELY	3 060,00 € HT
24/03/2009	MAPA : Rénovation du gymnase des Templiers - Lot n°1 Maçonnerie, plâtrerie, carrelage	CANARD LES CHARPENTIER DE PARIS	3 228,54 € HT
24/03/2009	- Lot n°2 Structure, charpente		13 000,00 € HT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24/03/2009	- Lot n°3 Bardages, couverture, désenfumage, étanchéité, photovoltaïque	SOPREMA	590 707,26 € HT
24/03/2009	- Lot n°4 Chauffage, ventilation	DALKIA	13 212,16 € HT
24/03/2009	- Lot n°5 Electricité	LEBATARD	38 337,65 € HT
24/03/2009	- Lot n°6 Sol sportif	ST GROUPE	52 275,00 € HT
24/03/2009	- Lot n°7 Peinture	DELCLOY	23 193,45 € HT
24/03/2009	- Lot n°8 Mobilier sportif	KIP SPORT	31 160,10 € HT
03/04/2009	Mission de coordination SPS pour la construction du préau de l'école Louis Robert	ARC 77	960,00 € HT
03/04/2009	Mission de coordination SPS pour la restauration des enduits de façades du presbytère	ARC 77	920,00 € HT

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques sur les décisions du Maire ?

M. THIERRY : Une toute petite question, à propos d'une décision, qui est celle de la commission pour la restauration des enduits de façades du presbytère. Je voudrais savoir, est-ce que ce sont des travaux passés, ou des travaux qui vont se faire ?

M. RIESTER : En l'absence de M. FRÉMONT, je vais passer la parole à M. AUBRY.

M. AUBRY : C'était des travaux qui avaient été réalisés, et dans le cadre de la garantie décennale, l'entreprise qui a mal réalisé ces travaux, n'a pas été payée, pour se faire, il a fallu désigner une autre entreprise. Comme chaque travaux que vous entreprenez quelque part, il est nécessaire de prendre un SPS. C'est nous qui suivons, nous sommes maître d'œuvre et maître d'ouvrage.

M. THIERRY : Oui, d'accord, mais cela veut dire, on a eu des travaux de façade, nous avons un SPS sur ce chantier, c'est tout à fait normal, il y a eu ensuite, une reprise d'enduits avec de nouveau un autre SPS ?

M. AUBRY : Oui, l'entreprise défaillante était partie, il a fallu relancer un marché.

M. THIERRY : D'accord.

M. AUBRY : Dans ce cadre là, vous prenez un autre SPS. On a changé de mission.

M. THIERRY : D'accord, l'assurance va nous couvrir sur cette dépense ?

M. AUBRY : Absolument.

M. THIERRY : Très bien, merci.

REMERCIEMENTS POUR LA JOURNEE DE LA PRINCESSE DE CLEVES

M. RIESTER : Je voudrais juste faire deux annonces, enfin, une félicitation et une annonce. Je voudrais d'abord remercier et féliciter Véronique MAASSEN, et tous les bénévoles qui ont organisé une belle manifestation hier, la manifestation sur la Princesse de Clèves, qui s'est très bien passée, on a eu un peu de bol sur le temps. Pour ne rien vous cacher, avec Véronique, on s'est posé la question de savoir si l'on

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

maintenait ou pas la manifestation. Vu le temps qu'il y avait la veille et le matin, mais, sur les conseils de véronique, des différents bénévoles et membres de l'équipe municipale, qui travaillaient à la préparation de cette manifestation, je l'ai maintenue, je crois qu'heureusement, le temps a été finalement clément, et que cela a été une belle manifestation, il y a eu beaucoup de monde, et c'est toujours agréable de voir le parc des Capucins revivre et retourner quelques centaines d'années en arrière. Bravo à vous et à tous les bénévoles.

ANNONCE CONCERNANT LE PROJET D'ETABLISSEMENT DU CENTRE HOSPITALIER DE COULOMMIERS

Deuxièmement, vous dire que nous avons voté le projet d'établissement de l'hôpital, du centre hospitalier de Coulommiers. Vous savez que depuis quelques semaines, mois, le projet d'établissement du centre hospitalier de Coulommiers c'est-à-dire, le projet médical, qui va inscrire le centre hospitalier dans les cinq ans qui viennent, a été voté par le conseil d'administration de l'hôpital, après un travail lourd, difficile, approfondi entre la communauté médicale, la direction, les représentants du personnel. Et donc, nous avons, comme je vous l'avais dit en conseil municipal, la dernière fois, vraiment un centre hospitalier qui est s'inscrit dans l'action, qui est complètement tourné vers l'avenir. Dès que ce projet d'établissement sera validé par l'ARH, l'Agence Régionale d'Hospitalisation, ce qui est tout à fait prévisible puisque l'ARH, a confirmé, enfin, la représentante de la DDASS qui était présente au conseil d'administration, a redit que l'établissement, allait vraiment dans le sens de ce que l'on pouvait souhaiter aujourd'hui pour un centre hospitalier public de proximité, comme Coulommiers. Donc, vraisemblablement, ce projet d'établissement sera validé, on enchaînera tout de suite, sur la définition d'un schéma directeur immobilier, qui verra notamment la définition très précise, de la rénovation de la maternité, de la néo nat et la pédiatrie, plus la construction d'un nouveau bâtiment de médecine, plus la réhabilitation de la psychiatrie, plus l'acquisition d'une IRM, etc., il y a un grand nombre d'investissements prévus pour ce centre hospitalier dans les cinq ans qui viennent. Je crois que l'on peut vraiment s'en réjouir, bien évidemment en collaboration avec nos deux hôpitaux publics partenaires du Nord Seine et Marne. Le centre hospitalier de Lagny Jossigny, futur Jossigny et le centre hospitalier de Meaux. Evidemment aussi, en étant toujours très attentifs à maintenir la meilleure qualité de soins, en matière d'hôpital public de proximité, ce qui est notre objectif, et j'ai vraiment assisté, depuis plusieurs semaines, plusieurs mois, à un travail nourri des discussions des échanges, c'est vraiment un établissement qui vit et qui se mobilise pour son avenir. On a beaucoup de chance, à Coulommiers, d'avoir des équipes, qu'elles soient soignantes, non soignantes, médicales, vraiment de qualité, et qui sont mobilisées pour leur centre hospitalier, comme nous le sommes, au niveau du conseil d'administration de l'hôpital. Je voulais vous dire, que c'était important, le vote du projet d'établissement du centre hospitalier de Coulommiers, avec, évidemment le maintien des trois piliers d'un centre hospitalier, que sont la médecine, la chirurgie, l'obstétrique dans notre centre hospitalier de Coulommiers. J'en profite pour dire, vraiment, il y a toujours nécessité à être très vigilants, à être concentrés sur ce centre hospitalier, en même temps, d'être positifs, optimistes et déterminés. C'est dans l'état d'esprit du conseil d'administration, je voulais vous le dire.

Question n° 25

QUESTIONS DIVERSES :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) Logements sociaux Cour Saint Marc :

M. THIERRY : Depuis 2005, la commune garantit des emprunts de l'Office de l'Habitat de Coulommiers, pour une opération d'acquisition amélioration sur la cour Saint Marc. Il m'arrive de me stationner sur le parking de la rue Patras, et je vois toujours le panneau de chantier, le panneau de mon confrère Bellotti, et puis, le panneau réglementaire d'affichage du permis de construire ou de la déclaration de travaux, qui d'ailleurs est effacé, et on ne sait absolument pas ce qui s'y passe. Lorsque l'on a parlé de construction à Coulommiers, je vous avais demandé qu'il y ait un peu de mixité sociale sur les nouveaux quartiers, la ZAC, toutes ces constructions que l'on fait, pour introduire une dose de logements sociaux, dans ces nouvelles constructions. Je me souviens que l'adjoint m'avait répondu, que de toute façon, on travaillait sur le logement social, en réalisant les logements sociaux de la cour St Marc. Maintenant, je vous pose la question, que se passe t-il ? Est-ce que ce chantier est arrêté, abandonné, est-ce que l'on verra des logements sociaux sur la cour St Marc ? Est-ce que vous pouvez nous donner des informations ?

M. RIESTER : Oui, bien sur. Il y a des problèmes de contentieux, de difficultés de relations avec les entreprises qui réalisent les travaux. C'est un dossier très compliqué, mais nous avançons, les travaux devraient recommencer très rapidement. D'autres questions ?

COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE

M. TREGOAT : Merci, M. le Maire, il y a quelques temps, lors d'un conseil municipal, je vous avais posé des questions, sur le futur complexe cinématographique, à Coulommiers. Vous avez dû vous rendre compte, que les Verts étaient inquiets, étant donné qu'il n'était pas à l'époque « dans les démarches HQE » (Haute Qualité Environnementale). Aujourd'hui, nous avons l'opportunité, grâce à vous et grâce à la transparence des services de la Communauté de Communes, de regarder ce dossier de plus près. Je vais lever tout malentendu et tout quiproquo qui pourrait y avoir, sur le recours. Evidemment, il n'y en aura pas, pour la raison suivante, le cinéma va dans une démarche HQE, jusqu'au tri de chantier. Sachant, je l'ai su après, M. le Maire, vous pouvez informer M. DHORBAIT, je pense qu'il est au courant ainsi que Mme LARCHER, qu'il existe un logo chantier propre, il serait souhaitable de l'acquérir. Voilà pour le cinéma, nous avons travaillé en toute transparence avec vos services, ainsi que la Communauté de Communes.

FUTUR COMMISSARIAT

Sur un deuxième point, je reviendrais sur le terrain du futur commissariat de Police Nationale, où se trouvait l'ancienne piscine. Qu'en est il aujourd'hui, vu la dégradation du commissariat actuel ? Merci.

M. RIESTER : Pour la première remarque, je prends note, et je vais regarder ce qu'il en est du logo. Je vous remercie à nouveau, pour la façon dont vous vous impliquez pour systématiquement avoir le réflexe vert. Bravo et merci. Deuxièmement, bien évidemment, concernant le commissariat, il y a beaucoup de priorités, et que pour l'instant en Seine et Marne, il y a deux ou trois autres communes qui passent avant Coulommiers, donc, il va falloir encore attendre un petit peu avant d'avoir le commissariat. Nous sommes toujours en relation, évidemment avec le Ministère de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'intérieur, sur la réalisation de ce commissariat. Vous savez, on le voit avec le centre des pompiers, c'est toujours très délicat, la programmation des réhabilitations des équipements publics, reste que, pour en avoir discuté, et visité avec le Préfet même, le commissariat de police, il est effectivement nécessaire, à terme, d'avoir un nouveau commissariat, ce à quoi nous travaillons.

M. TREGOAT : Merci.

REMERCIEMENTS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA SUCRERIE A LA CHORALE DU COLLEGE LAFAYETTE

M. THEVENOT : C'est juste pour transmettre les remerciements de l'équipe organisatrice de la chorale du collège Lafayette, pour la mise à disposition de la Sucrerie qui a eu lieu cette semaine. Je m'étais engagé à transmettre les remerciements.

M. RIESTER : Très bien, merci M. THEVENOT.

ARTICLE PARU DANS LE PAYS BRIARD

Mme MARTIG–DECÈS : J'ai en fait deux questions. Vous n'étiez pas là au début du conseil municipal, je souhaitais faire un propos d'introduction, concernant un article qui est paru dans le Pays Briard, et qui a choqué énormément de personnes. Je voulais remercier déjà, toutes les personnes de Coulommiers, qui nous ont adressé un message, également, des gens, ici, du conseil municipal, qui ont été, particulièrement, également touchés. Dans un article, je ne débattrais pas du fond, ce sont des propos politiques, il y a un terme, c'est un article qui est paru le 12 mai, il y a un terme de certains conseillers municipaux, de ce conseil municipal, qui est « négationnisme », c'est-à-dire que c'est une attitude que notre groupe politique aurait au sein de ce conseil municipal. Nous sommes particulièrement choqués, outrés, quand on connaît la définition de ce mot, on ne peut pas banaliser un tel mot. Donc, ce soir, je souhaite avoir des explications, et même des excuses publiques, par rapport en tout cas, à l'emploi d'un tel mot, qui est comme vous le savez, attaquant en justice, mais nous ne sommes que des hommes et des femmes politiques, nous sommes là pour débattre sereinement dans le respect, en tout cas, par rapport à nos idées. Je pense, M. le Maire, vous ne pouvez pas me contredire sur la démarche, vous êtes comme moi, vous connaissez le mot négationnisme. Pour moi, il a une résonance toute particulière par rapport à mon histoire personnelle, mais je pense que cela a choqué énormément de monde. Voilà, ce soir, je n'ai pas envie de répondre dans la presse, cela ne sert à rien, nous en avons débattu entre nous, ce serait, on va dire, mépriser le politique, tous les politiques que nous sommes autour de cette table, auprès de la population, mais nous sommes fortement touchés par ce mot.

M. RIESTER : Oui, écoutez, moi je ne sais pas s'il y a eu un article dans la presse, voyez avec les personnes qui ont rédigé cet article. Cela n'a pas été des propos tenus dans le cadre d'un conseil municipal. Vérifiez avec eux, que le mot qu'ils ont utilisé correspondait à l'idée qu'il y avait derrière, voilà, c'est tout ce que je peux vous dire. C'est évident, le négationnisme est à condamner, bien évidemment.

Mme MARTIG–DECÈS : Je vous remercie quand même de condamner le négationnisme, vous me rassurez, au moins vous savez ce que cela veut dire. Je pense que tout le monde ne le sait pas. Ce n'était pas contre vous, M. RIESTER, vous avez compris quand même.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je sais bien, mais il y a quand même..

Mme MARTIG–DECÈS : Il y a des mots, M. RIESTER, non mais attendez, il y a des mots, ne pas savoir ce que veut dire négationnisme, quatre jours après le 8 mai, excusez moi, mais il y a quand même des limites. C'est un sacré dérapage.

M. RIESTER : Vous vous expliquerez avec ces gens là.

Mme MARTIG–DECÈS : Effectivement, je fais des démarches pour comprendre certaines attitudes, il y a un silence, on le note, cela se règlera dans une autre instance.

SEJOURS POUR LES JEUNES DES FAMILLES A FAIBLES REVENUS

Mme MARTIG–DECÈS : J'avais donc deux autres questions. Comme vous le savez, plus de la moitié des Français ne pourront pas partir en vacances cet été, nous souhaiterions savoir, si à Coulommiers comme dans d'autres communes, des dispositifs spécifiques ont été mis en place, par rapport aux loisirs, en plus de ce qui a été fait les précédentes années, notamment envers les jeunes.

M. RIESTER : Mme DELOISY.

Mme DELOISY : Cela tombe bien, ce matin nous avons travaillé avec l'équipe, sur les vacances de juillet et août, donc, effectivement il y a trois séjours qui sont envisagés, au niveau des jeunes. Un séjour moins de 15, parce qu'il faut bien évidemment remarquer et faciliter le fait que les familles puissent utiliser les bons CAF. Il faut 13 nuits pour en bénéficier. Il aura lieu en juillet. En août, il va y avoir un séjour, vers Nangis, surtout par rapport à l'obtention d'un diplôme au niveau de l'AFPS, c'est-à-dire, de la formation pour tout ce qui est défibrillateur, aider les jeunes à mieux savoir nager et moins appréhender l'eau. D'autre part, fin août, il va y avoir un séjour en Bretagne, pour les plus de quinze ans. A côté de cela, il va y avoir des sorties famille, il y a un week end famille qui se prépare bientôt. Et d'autre part, des journées à la mer pour les familles. Une en juillet, une en août, avec tout ce qui correspond aussi, également, c'est un barbecue en début de vacances et un barbecue en fin de vacances. Il y a également tout ce qui est, l'opération « sac à dos » du Conseil général, où beaucoup de dossiers ont été pris au service jeunesse. Et puis après, à la demande, en tout cas, des Columériens, les jeunes dans nos structures, on essaiera de les accompagner le mieux possible, accompagner également aussi, les familles, puisque nous avons mis à disposition des catalogues, pour divers séjours, qu'ils soient linguistiques, en France ou à l'étranger. Je rappelle également, vu que Mme MOTOT n'est pas là, que bien évidemment, il y a aussi Longchaumois, pour les moins de onze ans.

Mme MARTIG–DECÈS : Ma dernière question.

M. RIESTER : Mme MARTIG–DECÈS, dernière question.

LOI HADOPI

Mme MARTIG – DECÈS : J'avais dit deux questions. M. RIESTER, dans le cadre d'une loi dont vous étiez rapporteur, la loi HADOPI, j'ai relevé, dans la discussion, effectivement, quelque chose de très intéressant. Vous avez déclaré que ce n'était pas très grave, je reprends le compte rendu analytique, je me couvre, vous avez vu, que ce

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n'était pas très grave d'avoir sa connexion Internet suspendue. Je peux voir, quand même, dans le Pays Briard de cette semaine, qu'il y a quand même deux pages de gens qui ont même loupé une offre d'emploi, faute d'accès à Internet, enfin, ce n'est pas forcément le sujet, mais c'est très important par rapport à la suite. Donc, vous avez déclaré, qu'il suffisait d'aller dans sa mairie, pour pouvoir se connecter à Internet, donc, je souhaitais connaître les points d'accès Internet, pour les Columériens qui, éventuellement, seront on va dire suspendus par la haute autorité, d'une connexion Internet, de tous âges.

M. RIESTER : Mme DELOISY.

Mme DELOISY : En question 5 ou 6, justement, vous avez voté la demande de subvention concernant la mise en place de services multimédias dans les structures, les maisons des loisirs, que ce soit au quartier de Vaux comme au quartier des Templiers, à savoir qu'il y a un accès Internet au point information jeunesse, en centre ville.

Mme MAASSEN : Si je peux me permettre de compléter aussi, à la bibliothèque, les gens peuvent venir se connecter et avoir accès à Internet.

M. RIESTER : Voilà, Mme MARTIG-DECÈS.

M. RIESTER : M. TREGOAT

CONNEXION INTERNET

M. TREGOAT : Juste pour les connexions à Internet, je ne vais pas parler d'HADOPI, vous savez que les Verts sont contre le WIFI, par rapport au principe de précaution, nous avons fait retirer tout le WIFI dans toutes les bibliothèques municipales de Paris. Donc, ok pour que tout le monde se connecte, dans ces cas là, avec un tableau à câbles. Merci.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT, enfin, parce que ce n'est pas le sujet, ce projet de loi, c'est un projet de loi, Assemblée Nationale, ce n'est pas le sujet de la commune de Coulommiers, on vous a répondu sur l'accès, ce qui est très bien, effectivement, c'est une question pertinente. Je réponds sur la partie qui était moins pertinente, et qui ne correspond pas à la ville de Coulommiers, mais que je ne vais pas laisser sans réponse. A partir du moment, puisque vous parlez des gens qui ne pouvaient pas travailler parce qu'ils n'avaient pas d'accès Internet, c'est vrai que l'accès Internet est un enjeu important. La généralisation de l'accès Internet, de travailler à lutter contre la fracture numérique, je rappelle qu'en matière de télévision, Coulommiers est la première ville de France à passer à la télévision 100% numérique. La télévision numérique pour tous, donc, nous sommes très déterminés à lutter contre la fracture numérique, en matière de télévision et aussi en matière d'accès Internet. Que, en revanche, c'est ce que j'ai dit à multiples reprises dans les débats, c'est que l'utilisation d'Internet doit se faire d'une façon qui respecte les droits de chacun. Que la loi doit être respectée, y compris sur Internet, et qu'enfin, par rapport à la remarque que vous avez faite, en ce qui concerne l'accès Internet, l'autorité administrative indépendante l'HADOPI, qui sera créée pour gérer les éventuelles suspensions d'accès Internet, après multiples avertissements, pour expliquer que l'on ne doit pas télécharger sur Internet, que la loi l'interdit. D'autre part il y a aujourd'hui, la possibilité de télécharger légalement de la musique, du cinéma, ou plus largement des œuvres de l'esprit ou des œuvres d'art. Il est clair, que, à partir du moment où quelqu'un utilise son Internet professionnellement, l'autorité administrative

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

indépendante en tiendra compte, et donc aura des sanctions alternatives, qui ne sera pas la suspension d'accès à Internet, soyez rassurée, Mme MARTIG-DECÈS. Je vous propose, comme je vous l'avais dit la dernière fois, de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié. Cela fait un an, que cette équipe, au sens large existe, c'est-à-dire le conseil municipal élu, j'ai pensé qu'il serait sympathique de se retrouver autour du verre de l'amitié, n'oubliez pas les signatures avant d'aller boire un verre. Signez d'abord, cela se mérite un verre.

La séance est levée à 21 H 30.